

**SAS COTE OUEST IMMO**

19 avenue du Médoc  
33320 Eysines  
Tel 05 56 13 47 34

**VENTES – Barème à compter du 01/03/2021****Honoraires de transaction (hors cas particulier (\*))**

Prix Net Vendeur TTC		Honoraires TTC	Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Taux TVA applicable : 20%
De	à		
1 €	399 999 €	6,0%	
400 000 €	499 999 €	5,5%	* Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat : - Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil
500 000 €	599 999 €	5,0%	
600 000 €	699 999 €	4,5%	
700 000 €	799 999 €	4,0%	
800 000 €	899 999 €	3,5%	
900 000 €	Et au-delà	3,0%	
Terrain, droit au bail, fond de commerce, murs commerciaux		9,0%	

**LOCATIONS – Barème à compter du 01/03/2021**

**Honoraires pour les baux meublés, les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989** : pour la mission de location le mandataire percevra une rémunération spécifique par m<sup>2</sup> calculée sur la surface habitable. Taux TVA applicable : 20%

Zones	Visites du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	Etat des lieux d'entrée	Entremise-négociation
Très tendues	12 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire et 12 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur	3 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire et 3 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur	offert
Tendues	10 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire et 10 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur	3 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire et 3 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur	offert
Hors zones tendues	8 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire et 8 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur	3 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du locataire et 3 € TTC / m <sup>2</sup> à la charge du bailleur	offert

**Honoraires pour les autres baux**

Professionnels et commerciaux	20% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
Professionnels et commerciaux	480 € TTC pour établissement du bail seul

**PRESTATIONS PARTICULIERES – Barème à compter du 01/03/2021**

<b>Honoraires pour les baux parkings, stationnements ou garages</b>	20% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
---	---

**GESTION LOCATIVE – Barème à compter du 01/03/2021** en partenariat avec Laforêt Gradignan SARL DPC Conseil

<b>Honoraires de gestion</b>	7,95 % TTC du loyer et charges par mois Garantie Loyers Impayés (GLI) : 2,35% TTC
------------------------------	--

**AUTRES PRESTATIONS – Barème à compter du 01/03/2021**

<b>Estimations pour vente ou avis de valeur</b>	offert
---	--------